

BioSenic annonce un partenariat avec 4Moving Biotech afin d'unir leurs forces pour le co-développement de 4P004v, un médicament à base de GLP-1, premier de sa classe, destiné à modifier l'évolution de la maladie après une chirurgie ligamentaire chez le chien et avoir sécurisé son financement pour les mois à venir grâce à un avenant à son accord sur les obligations convertibles.

BioSenic et 4Moving Biotech ont conclu un accord de co-développement contraignant visant à développer des thérapies innovantes, premières de leur classe, ciblant la progression de l'arthrose du genou

BioSenic et Global Tech Opportunities 15 ("**GTO 15**") ont signé un avenant à l'accord relatif aux obligations convertibles ("**OC**"), garantissant un financement complémentaire de 2 millions d'euros pour le programme, réparti en treize tranches de 150 000 euros chacune, et une dernière tranche de 50 000 euros

Mont-Saint-Guibert, Belgique, le 1^{er} juillet 2025 à 19h30 – BioSenic (Euronext Bruxelles et Paris : BIOS) annonce¹ (i) la signature d'un accord contraignant de co-développement avec **4Moving Biotech** (4MB), une société française en phase clinique développant des thérapies, premières de leur classe, ciblant la progression de l'arthrose du genou chez l'homme et (ii) la sécurisation de son financement pour les 14 prochains mois grâce à un avenant à l'accord sur les obligations convertibles avec GTO 15, permettant un tirage supplémentaire allant jusqu'à 2 millions d'euros, réparti en treize tranches de 150 000 euros et une dernière tranche de 50 000 euros, sans condition de liquidité avant la 9^{ème} nouvelle tranche.

BioSenic et 4Moving Biotech s'engagent dans un programme de développement conjoint à risques et investissements partagés ("**CCD**") ciblant la récupération post-opératoire suite à une chirurgie ligamentaire chez le chien, qui représente un besoin médical non satisfait majeur en orthopédie vétérinaire. L'objectif est de démontrer une preuve de concept clinique chez le chien en phase de récupération après réparation ligamentaire. Grâce à son action unique anti-inflammatoire, anti-catabolique et régénérative, 4P004v se positionne comme le premier candidat de sa classe dans l'orthopédie vétérinaire.

4P004 est un analogue du GLP-1 conçu pour un usage intra-articulaire dans l'arthrose du genou. Il a été développé pour tirer parti des propriétés analgésiques, anti-inflammatoires, anti-cataboliques et anaboliques du GLP-1. Les études précliniques suggèrent que 4P004 pourrait ralentir la progression de la maladie et améliorer la fonction articulaire en modulant les voies biologiques impliquées dans l'ensemble des tissus articulaires. Ce profil en fait un candidat traitement modificateur de la maladie susceptible d'améliorer significativement les résultats cliniques. Dans le cadre de cette collaboration, une formulation spécifique vétérinaire — 4P004v — sera co-développée pour les chiens en post-chirurgie ligamentaire.

Conformément aux termes de l'accord :

- BioSenic apportera son expertise scientifique en réparation et régénération osseuse et cartilagineuse, et co-financera le programme CCD.
- 4Moving Biotech contribuera avec l'ensemble du dossier scientifique et technique de 4P004, incluant :
 - Un dossier de développement non clinique (pharmacologie in vitro, ex vivo, in vivo, pharmacocinétique, pharmacodynamie, toxicologie)

¹ Sous réserve de la validation du plan d'homologation prévue pour l'été 2025.

- Les données complètes de Phase 1 chez l'homme (étude LASARE)
- Une formulation intra-articulaire propriétaire protégée par plusieurs familles de brevets
- Les revenus issus de la future commercialisation dans le domaine vétérinaire seront partagés, tandis que 4Moving Biotech conservera l'intégralité des droits mondiaux sur le potentiel thérapeutique plus large de 4P004, incluant les indications humaines et tout partenariat futur au-delà du cadre vétérinaire défini.

4Moving Biotech co-financera et pilotera l'exécution du programme, incluant le développement CMC, la stratégie réglementaire, les opérations cliniques et la gestion de la propriété intellectuelle, et conservera l'ensemble des droits de négociation de licence pour toutes les indications. Un Comité de Pilotage Conjoint (JSC), avec représentation paritaire, supervisera la gouvernance du programme et l'allocation des ressources.

Sous réserve de succès en développement et d'approbation réglementaire, 4P004v pourrait répondre à une opportunité de marché significative en orthopédie vétérinaire. Chaque année², on estime que 750 000 à 830 000 chirurgies du ligament croisé crânial (LCC) sont réalisées chez les chiens aux États-Unis et en Europe. Bien qu'il s'agisse d'une affection chirurgicale, les soins post-opératoires actuels se limitent principalement à des traitements symptomatiques tels que les AINS et les corticoïdes. Il n'existe actuellement aucune thérapie régénérative ou modifiant l'évolution de la maladie approuvée pour cette indication. En se basant sur les références du marché en matière d'arthrose et de gestion de la douleur chez les animaux de compagnie – dont les prix de référence de produits injectables leaders dans l'arthrose animale, tels que Librela ou Adequan, allant de 100 € à 250 € par traitement – le marché adressable total pour une thérapie structurale à injection unique après chirurgie ligamentaire est estimé entre 75 millions et 200 millions d'euros par an aux États-Unis et en Europe.

« **BioSenic a une longue tradition scientifique et clinique en orthopédie et en thérapies régénératives** », a déclaré Jean Stephenne, Administrateur de BioSenic : « Ce partenariat avec 4Moving Biotech reflète notre stratégie renouvelée visant à poursuivre des indications à forte valeur ajoutée où le chemin vers le marché est accéléré et où l'innovation collaborative peut débloquer des avantages significatifs. En faisant progresser 4P004v dans un cadre vétérinaire bien défini, nous faisons un premier pas significatif dans cette direction — un pas qui renforce à la fois notre héritage et nos ambitions futures. »

« **Ce partenariat avec BioSenic représente une opportunité unique de démontrer cliniquement le potentiel régénératif de 4P004 dans un contexte réel** », a déclaré Luc Boblet, PDG de 4Moving Biotech. « En répondant à un besoin clair en chirurgie post-ligamentaire vétérinaire, nous ne faisons pas seulement un pas rapide vers le marché, mais nous renforçons également la proposition de valeur fondamentale de 4P004 chez l'humain — en tant que thérapie modifiant la maladie capable de réparer structurellement les tissus articulaires. »

Ce co-développement est conçu pour débloquer le potentiel thérapeutique inter-espèces de l'analogue GLP-1, tout en fournissant une validation clinique pour 4P004 dans une nouvelle indication. Il souligne comment les innovations initialement développées pour la santé humaine peuvent être traduites en solutions à fort impact en médecine vétérinaire.

La Société a en outre sécurisé son flux de trésorerie futur suite à un amendement et une extension du programme CB dans le cadre de l'accord de obligations convertibles (initialement conclu le 21 juin 2024 entre la Société et GTO 15). Conformément à cet amendement avec GTO 15, les CB seront désormais émises et souscrites en un maximum de quatorze tranches divisées en (i) treize tranches de 150 000 EUR à partir de juin 2025 et (ii) une dernière tranche de 50 000 EUR en juillet 2026. De plus, GTO 15 a accepté de renoncer, entre autres, aux conditions de liquidité pour les huit prochaines tranches. La Société doit cependant rester cotée et se conformer à ses exigences en matière de prospectus à partir de la deuxième tranche à émettre dans le cadre de l'amendement. Veuillez-vous référer au communiqué de presse daté du 21 juin 2024 (disponible [ici](#)) pour plus d'informations sur l'accord de souscription pour un maximum de (initialement) 2,1 millions EUR en CB signé avec GTO 15.

Les produits du financement contribueront essentiellement à faire progresser davantage le développement clinique et les nouveaux partenariats de BioSenic et soutiendront la continuation de la Société au cours des douze prochains mois, en

² Études cliniques universitaires et vétérinaires.

particulier ses obligations envers ses créanciers dans le cadre des accords de règlement^[3] (voir en détail les communiqués de presse du [18 février 2025](#), [7 avril 2025](#) et [10 juin 2025](#)) pour lesquels la Société cherchera maintenant l'homologation auprès du Tribunal de Commerce, et ses autres créanciers dans le cadre du plan de restructuration homologué le 10 juin 2024.

À propos de BioSenic

BioSenic est une société de biotechnologie qui possède une longue expérience scientifique et clinique dans le domaine de l'orthopédie et des thérapies régénératives, spécialisée dans le développement clinique de thérapies pour la réparation des os et du cartilage.

BioSenic détient toujours des participations dans ses actifs cliniques ALLOB et JTA, mais se concentre désormais sur un développement conjoint avec 4Moving Biotech d'une thérapie modificatrice de la maladie à base de GLP-1 à usage vétérinaire, en particulier pour la récupération après une chirurgie ligamentaire chez les chiens. Biosenica se concentre également sur d'autres nouveaux partenariats potentiels.

BioSenic est basée à l'Avenue Léon Champagne 3, 1480 Saintes (Tubize), Belgique. Pour plus d'informations, consultez le site <http://www.biosenic.com>.

A propos de 4Moving BioTech

Incorporée à la mi-2020, 4Moving Biotech est une entreprise de biotechnologie en phase clinique dédiée au développement du médicament modifiant la maladie de l'arthrose (DMOAD). Sa mission est de fournir une solution thérapeutique durable au besoin médical significatif non satisfait de l'arthrose. La société est basée à l'Institut Pasteur de Lille, en France.

Site internet : <https://www.4movingbiotech.com>

LinkedIn : <https://fr.linkedin.com/company/4moving-biotech>

Pour plus d'informations, merci de contacter :

BioSenic SA

Finsys Management SRL, représentée par son représentant permanent Jean-Luc Vandebroek, administrateur-délégué ad interim
investorrelations@biosenic.com

Certaines déclarations, croyances et opinions contenues dans le présent communiqué de presse sont de nature prospective et reflètent les attentes et les projections actuelles de la société ou, le cas échéant, des administrateurs de la société concernant des événements futurs. Du fait de leur nature, les déclarations prospectives impliquent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient avoir une incidence négative sur le résultat et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Une multitude de facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, l'évolution de la demande, de la concurrence et de la technologie, peuvent faire en sorte que les événements, les performances ou les résultats réels diffèrent considérablement de tout développement prévu. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse concernant les tendances ou activités passées ne doivent pas être considérées comme une représentation que ces tendances ou activités se poursuivront à l'avenir. Par conséquent, la société décline expressément toute obligation ou tout engagement de publier une mise à jour ou une révision des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse en raison d'un changement des attentes ou d'un changement des événements, des conditions, des hypothèses ou des circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Ni la société, ni ses conseillers ou représentants, ni aucune de ses filiales, ni les dirigeants ou employés de ces personnes ne garantissent que les hypothèses sous-jacentes à ces énoncés prospectifs soient exemptes d'erreurs et n'acceptent aucune responsabilité quant à l'exactitude future des énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse ou à la réalisation effective des développements prévus. Vous ne devez pas accorder une confiance excessive aux déclarations prévisionnelles, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse.

³ Sous réserve de validation du plan d'homologation attendu à l'été 2025.